

# Inscription à l'école maternelle des enfants nés en 2019

Rentrée scolaire  
2022/2023



Votre enfant est né en 2019,

vous avez jusqu'au vendredi 10 décembre 2021  
pour procéder à son inscription à l'accueil de l'hôtel de ville

**DOCUMENTS À FOURNIR :**

livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé (vaccinations),  
jugement en cas de séparation ou de divorce des parents.

**MAIRIE : Place Jean-Jaurès - 01 45 15 55 55**

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h30 - 14h-18h**

**Samedi 8h30-12h**